

## Conclusions du Conseil européen de Laeken: extrait sur l'élargissement (14-15 décembre 2001)

**Légende:** Lors du Conseil européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001, les Quinze donnent leur accord à l'adhésion des États candidats à l'Union européenne s'ils poursuivent leurs efforts de mise à niveau avec les pays membres.

**Source:** Conseil européen de Laeken: Conclusions de la présidence, 14 décembre 2001. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union Européenne, [03.02.2005]. SN/300/1/01/REV1. Disponible sur [http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/fr/ec/68779.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/ec/68779.pdf).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conclusions\\_du\\_conseil\\_europeen\\_de\\_laeken\\_extrait\\_sur\\_l\\_elargissement\\_14\\_15\\_decembre\\_2001-fr-892ea1f5-dcbd-4a32-89b6-6ff56ad17058.html](http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_laeken_extrait_sur_l_elargissement_14_15_decembre_2001-fr-892ea1f5-dcbd-4a32-89b6-6ff56ad17058.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/10/2012

## Conseil européen de Laeken (14-15 décembre 2001) Conclusions de la Présidence

[...]

### Élargissement

7. Le document de la Commission intitulé "Réussir l'élargissement", les rapports réguliers et les partenariats pour l'adhésion révisés constituent un cadre solide pour la réussite du processus d'adhésion, qui est désormais irréversible. Le Conseil européen de Berlin a établi le cadre financier permettant un élargissement.

8. Au cours des derniers mois, des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations et certains retards ont été rattrapés. L'Union européenne est décidée à mener à bien les négociations d'adhésion d'ici fin 2002 avec les pays candidats qui sont prêts, afin que ceux-ci puissent participer aux élections au Parlement européen en 2004 en tant que membres. Les candidatures continueront d'être appréciées selon leurs mérites propres, conformément au principe de différenciation. Le Conseil européen se déclare d'accord avec le rapport de la Commission qui estime que, si le rythme actuel des négociations et des réformes dans les pays candidats est maintenu, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie pourraient être prêtes. Il apprécie les efforts accomplis par la Bulgarie et la Roumanie et les encourage à poursuivre sur cette voie. Afin d'apporter un soutien spécifique à ces pays, il est nécessaire de disposer d'un cadre précis comprenant un calendrier et une feuille de route ajustée, l'objectif étant d'ouvrir les négociations avec ces pays sur tous les chapitres en 2002.

9. Les pays candidats doivent poursuivre énergiquement leurs efforts, en particulier pour amener leurs capacités administratives et judiciaires au niveau requis. La Commission présentera au Conseil européen de Séville en juin 2002 un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement des institutions.

10. La feuille de route établie par le Conseil européen de Nice reste entièrement d'application. La Commission proposera dès le début de 2002 des positions communes sur les chapitres agriculture, politique régionale et questions budgétaires sur la base de l'acquis actuel et des principes décidés à Berlin. Les travaux de rédaction des traités d'adhésion seront entamés dans la première moitié de 2002.

11. Le Conseil européen se félicite des récentes rencontres entre les responsables des communautés grecque et turque chypriotes et les encourage à continuer leurs travaux en vue d'une solution globale sous les auspices des Nations Unies en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

12. La Turquie a accompli des progrès dans la voie du respect des critères politiques fixés pour l'adhésion, en particulier par la modification récente de sa constitution. La perspective de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie s'est ainsi rapprochée. La Turquie est encouragée à continuer à progresser sur la voie du respect des critères tant économiques que politiques, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. La stratégie de préadhésion pour la Turquie devrait marquer une nouvelle étape dans l'analyse de son état de préparation en vue d'un alignement sur l'acquis.

[...]